

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Modification des statuts de la Communauté de Communes St Aignan-Renazé (harmonisation des statuts dans le cadre de la fusion au 01/01/2015)

Par délibération en date du 26 septembre dernier, le conseil communautaire a sollicité la modification des statuts de la Communauté de Communes St Aignan-Renazé dans le cadre de la fusion des 3 Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2015. L'objectif est d'harmoniser les statuts avec ceux des deux autres communautés de communes avant le 31.12.2014. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette modification des statuts de la Communauté de Communes St Aignan-Renazé.

Enquête publique sur le programme de travaux du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin versant de l'Oudon –arrêté 2014-10-01, en date du 01 octobre 2014, du Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon représenté par son Président, Louis MICHEL- Avis à donner

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Demande d'enregistrement présentée par M. Mickaël OLLIVIER, domicilié au lieu-dit « Le Plessis » à COSMES (53230) en vue d'exploiter un élevage porcin comprenant 1976 porcs à l'engraissement, soit 1976 animaux équivalents, sur les sites « La Greffinière » à CUILLE (53) et « La Debaudière » à GENNES-SUR-SEICHE (35) –courrier de la Préfecture de la Mayenne en date du 22 octobre 2014- Avis à donner-

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention avec l'Ecole Saint Antoine de Ballots année scolaire 2014/2015

Le nombre d'enfants de Fontaine scolarisés à l'école Saint-Antoine de Ballots est de 31 (en maternelle et primaire) à la rentrée scolaire 2014/2015. Le conseil municipal décide de reconduire le montant de la convention avec l'école Saint-Antoine de Ballots, soit une participation au financement des dépenses de fonctionnement de 600 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015. La participation totale s'élève donc à 18 600 €. Il autorise le maire à signer la convention financière à intervenir entre la commune et l'école Saint Antoine.

Demande de participation financière de la commune de Ballots aux charges de scolarité de l'école Lefizellier –année scolaire 2014/2015

Le conseil municipal donne son accord pour la participation demandée, soit 3 616.24 €, pour 2 enfants en maternelle (2 x 1254.13 €) et 2 enfants en primaire (2 x 553.99 €), correspondant à la participation obligatoire de la commune de Fontaine au coût moyen par élève de l'école publique de Ballots.

Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires pour les agents

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer à compter du 01 janvier 2015 au contrat groupe d'assurance CNP Assurances proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne garantissant les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Plans bocagers sur les communes de Laubrières, Gastines, Saint-Michel-de-la-Roë, Fontaine-Couverte, Saint-Poix, La Roë : avenant à la convention de groupement de commandes avec le syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon

Il était prévu, dans le cadre de la convention de groupement de commandes, que les plans bocagers soient achevés avant le 31/12/2014. Or, les inventaires ne pourront être réalisés dans les délais impartis. Le conseil municipal autorise donc la signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31/12/2015.

Primes de fin d'année 2014

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre la proposition du comité technique paritaire et d'allouer la somme de 2 143.08 € nette répartie entre les agents proportionnellement à leur temps de travail.

Encarts publicitaires dans le bulletin

Comme en 2013, le conseil municipal décide de faire appel à des entreprises pour participer financièrement à l'élaboration du bulletin communal 2014. L'entreprise qui souhaite faire apparaître un encart publicitaire dans le bulletin verse en contrepartie la somme de 30 € à la commune.

Passage du Téléthon

Samedi 29 novembre 2014 à 14h20 à la petite salle derrière la mairie.

Le 12 novembre 2014
Le Maire,